

Bibliothèque numérique

medic@

**Lafosse, Philippe-Étienne (dit Lafosse
fils). Mémoire sur l'Ecole Royale
Vétérinaire d'Alfort**

Paris : Imprimerie L. Potier, 1789.



École vétérinaire

M É M O I R E
S U R
L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE
D'ALFORT.



M É M O I R E

S U R

L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

ÉCOLE NATIONALE
BIBLIOTHÈQUE
VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Raisons de l'inutilité de cet Etablissement, & moyens de le remplacer avec beaucoup d'économie pour l'Etat.

L'ÉTUDE des causes qui troublent la santé des hommes, n'est pas la seule qui intéresse la société. Les animaux domestiques, en servant notre industrie & nos besoins, sont devenus une des premières sources de nos richesses rurales : aussi les maladies épizootiques frappent-elles d'une grande calamité les campagnes où elles s'établissent ; & l'art important d'élever, de conserver & de guérir ces serviteurs précieux de l'homme, mérite-t-il la plus profonde attention des Savans, & l'encouragement le plus soutenu & le plus éclairé de l'Administration.

C'est pour remplir ce vœu, sans doute, qu'une Ecole Vétérinaire a été instituée à Alfort, sur le plan de M. Bourgelat, adopté par M. Bertin, dans

A 2

le département duquel s'est trouvé cet Etablissement.

Sans entrer dans l'examen détaillé de tous les vices de cet Etablissement, il suffit d'en indiquer deux essentiels, qui en arrêtent tous les progrès: la situation de l'Ecole, & la destination forcée des Elèves, choisis & entretenus aux frais des Provinces.

Est-ce à deux lieues de la Capitale que cette Ecole peut s'aider de cette influence si précieuse que les Sciences exercent les unes sur les autres, & surtout de celle qu'elle pourroit recevoir de la Médecine, de la Chirurgie, de la Botanique, de la Chymie, de la Physique & même de l'Histoire Naturelle, qui toutes ont des rapports plus ou moins intimes avec l'Art vétérinaire? Paris offre des Cours gratuits dans toutes ces parties, tandis que le Gouvernement n'a trouvé d'autre moyen, pour procurer ces instructions aux Elèves d'Alfort, que de faire transporter à grands frais, deux ou trois fois par semaine, les Professeurs de Paris à cette Ecole, ou d'élever au grade de Professeurs les Ecoliers eux-mêmes; eux dont les lumières & les talens naissans ne sont ni encouragés par les regards & l'exemple des grands modèles, ni aidés par les ressources nombreuses de la Capitale, ni excités & surveillés par l'opinion publique. L'instruction qu'on y reçoit n'est donc ni la plus désirable, ni la plus économique, & le grand but de l'établissement est

manqué , puisque les secours sont à deux lieues de l'endroit où ils sont le plus nécessaires. C'est à Paris qu'on peut voir les accidens , suivre les maladies & les traiter , en s'aidant dans la pratique de toutes les lumières de la théorie.

Le choix & la destination des Elèves est également vicieuse. Dans un Art où il faut être Médecin & Chirurgien , croit-on que tous les sujets soient également nés pour réussir ? Peut-être entre vingt jeunes gens qui se livrent à cette étude , un seul parviendra-t-il à quelque célébrité ; encore ce vingtième , né avec des dispositions , se trouve-t-il sans courage pour suivre sa carrière. Défrayé par sa Province dans cette Ecole , son temps fini , il la quitte , & va prendre la place que le Gouvernement lui a destiné : qu'il ait fait des progrès ou non , son sort est fixé d'avance ; il n'a qu'un foible intérêt à son instruction , & s'en occupe sans zèle & sans ardeur.

Quelques personnes ont dit que l'Ecole d'Alfort devoit se borner à faire de bons Maréchaux ; si elles entendent par un bon Maréchal , un homme qui fait bien ferrer un cheval , je n'ai rien à leur dire , sinon qu'au lieu d'une école , il falloit simplement envoyer les Elèves apprendre leur métier dans une boutique : mais si ces mêmes personnes veulent , dans un bon Maréchal , un homme capable de traiter , avec

A 2

intelligence & succès, les maladies des animaux ; l'Ecole d'Alfort ne pouvoit prospérer dans sa situation. Les Arts mécaniques s'apprennent par l'usage, & presque tous les hommes y sont propres. Il n'en est pas de même des Sciences qui demandent de longues études, de l'intelligence & une application extraordinaire. L'Administration, voulant perfectionner l'Art vétérinaire, devoit lui donner tous les moyens d'instruction & d'émulation possibles : c'étoit donc au centre de Paris qu'il falloit placer l'Ecole ; sa nullité vient principalement de ce vice local ; & un meilleur choix dans les personnes qui la dirigent, & qui sont chargées de l'instruction, ne l'en feroit pas sortir. L'on ne peut refuser à M. Bourgelat, qui en est le fondateur, & qui l'a dirigé long-temps, des qualités propres à donner quelque célébrité à cet Etablissement. Malgré tous ses efforts, & les secours immenses que l'Administration lui prodiguoit, il n'a pu y parvenir. L'on peut juger de ce qu'il est aujourd'hui, & ce qu'il deviendroit encore, s'il étoit abandonné plus long-temps au même régime.

L'Ecole d'Alfort n'a fait & ne pouvoit donc faire aucun progrès. Examinons un moment ce qu'elle coûte à l'Etat.

D'après un plan de réforme, adopté par le Roi

au mois de Janvier 1788, la dépense annuelle a été fixée comme il suit :

Au Directeur, y compris ses frais de bureau & son Secrétaire,	11000 l.
Au Directeur Adjoint, faisant les fonctions de Professeur d'Anatomie,	5000
A chacun des quatre autres Professeurs Vétérinaires, 1200 livres.	4800
A chacun des deux Sous-Professeurs, 600 livres.	1200
A l'Aumônier.	1200
Au Régisseur-Caissier & Concierge.	1000
Au Maître Palefrenier.	300
Au Maître Jardinier.	600
Au Suisse.	600
Hôpitaux & Pharmacie.	4500
Forges.	2400
Cabinet.	3000
Jardin.	600
Réparations.	6000
Et pour quatre Eleves au compte du Roi	2033
TOTAL.	44233 l.

Ces dépenses excédoient 60000 livres avant la réforme. Sous le Ministère de M. de Calonne, l'augmentation faite aux bâtimens a coûté plus de 500000 livres, & l'on a joint à cette Ecole une

ferme considérable. L'achat originaire de l'emplacement, celui de la ferme, les arrangemens & gratifications, tous ces objets ont coûté à l'Etat plus de deux millions, sans y comprendre la dépense fixe & annuelle, qui n'a jamais été moindre de 50000 livres. Ainsi, depuis vingt-cinq ans que l'Ecole est établie, voilà plus de quatre millions employés, indépendamment de ce qu'il en a coûté aux Régimens & aux Provinces pour l'entretien des Elèves. Que l'on compare le résultat d'une aussi forte dépense avec le profit que la Nation en a retiré, & l'on concluera sans peine que le Gouvernement ne pouvoit pas choisir un plus mauvais plan que celui qu'il a adopté.

Le moment est arrivé où l'Administration renoncera volontiers à de semblables établissemens, qui ne sont utiles qu'à ceux qui les dirigent ; mais en réformant l'Ecole Vétérinaire, je ne pense pas qu'elle doive abandonner l'Art pour lequel elle a été établie, Art qui est encore dans l'enfance, & qui périroit avant sa virilité, s'il n'est soutenu & encouragé par un tuteur intelligent.

Avant d'entrer dans les détails du plan que je propose, j'exposerai quelques principes sur lesquels je pense que doit reposer une bonne instruction. Les Sciences, comme les Arts mécaniques, doivent se perfectionner par la division du travail ; plusieurs

Ouvriers concourent à faire une bonne montre ; chacun devient habile dans la pièce qu'il fabrique : de même dans une Science qui demande de longues études , il faut diviser l'instruction entre plusieurs Professeurs , qui enseignent chacun une partie des connoissances qu'il faut que l'Adepte réunisse. Le Maître n'ayant ainsi qu'un nombre déterminé d'objets à suivre , y porte toutes ses lumières & toute son attention ; tout ce qui peut l'éclairer sur la partie qui est sans cesse présente à ses yeux , ou , pour mieux dire , à son entendement , le frappe ; il s'en saisit , & en fait une prompte application : savant dans toutes les connoissances relatives à son Art , il deviendra certainement supérieur dans la partie qu'il professera ; & je crois que l'utilité des Professeurs ne doit pas se borner à enseigner les connoissances acquises dans un Art quelconque , mais aussi qu'elle doit s'étendre à les mûrir & à les accroître , pour pouvoir l'élever au plus haut point de perfection dont il soit susceptible. Ce but ne se remplira bien qu'en restreignant les objets soumis à ses recherches & à sa discussion.

Il n'est pas suffisant que l'instruction soit divisée en autant de parties que la capacité humaine l'exige ; il faut encore que chaque Professeur soit intéressé à perfectionner la fraction dont il est chargé , autrement l'on n'auroit aucune certitude qu'il voudra

s'en donner la peine. Dans les Arts mécaniques, le profit que l'ouvrier retire de la perfection de son travail, est un motif assez puissant pour soutenir son zèle. Dans les Sciences, au contraire, où l'instruction est payée par le Gouvernement, l'on ne voit pas le motif qui peut donner au Professeur le zèle & l'activité qu'on lui désire.

Entre tous les moyens qui se sont présentés à mon esprit, je n'en ai pas trouvé de plus convenable que de nommer le Professeur pour un temps limité ; & le terme arrivé, de le remplacer, s'il n'a pas rempli ses devoirs avec le zèle que l'on devoit naturellement en attendre. Ce moyen devient d'une exécution facile, aujourd'hui que la Nation va posséder, dans les Représentans des Communes, des Corps éclairés, justes, & qu'aucun intérêt, autre que le bien public, ne pourra déterminer.

Je proposerai donc qu'il soit fait, pour chaque Science ou Art, un tableau de tous les Citoyens qui sont en état de concourir à l'enseignement public. Tout Citoyen qui répondra pertinemment, dans un examen public, & au jugement des Sociétés savantes, sur la Science ou l'Art pour lequel il désire concourir, aura l'honneur de l'inscription sur le tableau. Ce moyen fera connoître les forces littéraires de la Nation, & les accroîtra, sans doute, par la solemnité qui accompagnera ces opérations.

Les Représentans de la Commune ou du Département auront la nomination ou au moins la présentation à toutes les places de Professeurs, qui seront nommés pour six ans seulement, & aucun Professeur ne pourra être choisi que dans le nombre des Citoyens inscrits sur le tableau.

Tous les deux ans, chaque Professeur sera tenu d'annoncer un examen public, auquel assisteront les Corps représentans; chaque Elève y sera questionné par les gens de l'art, & le Professeur lui-même pourra y être interrogé; il devra aussi y rendre compte de ses travaux & de ses découvertes dans la partie dont l'enseignement lui est confié.

Le lendemain de l'examen, les Représentans délibéreront si le Professeur mérite ou non des témoignages de satisfaction; dans le premier cas, il lui sera envoyé une cédule, qui contiendra les sentimens du Public à son égard, expliqués par ses Représentans; dans le second cas, il ne lui sera pas envoyé de cédule.

Après le troisième cours, tout Professeur qui n'aura pas reçu de cédules de remerciemens, ou qui n'en aura reçu qu'une, sera révoqué de droit; celui qui en aura reçu deux ou trois sera conservé pour six autres années.

Les Corps représentans étant renouvelés tous les deux ans, il n'est pas vraisemblable que les Profes-

leurs soient jugés avec partialité. D'un autre côté, le compte qu'ils devront rendre de leurs travaux, & les examens publics auxquels eux & leurs Elèves feront soumis, mettront le Public à même de juger leurs talens, & leur donneront cette activité si précieuse & si nécessaire aux progrès des Sciences.

Ces principes posés, voici le plan que je présente pour l'établissement de l'Ecole Vétérinaire de Paris, en remplacement de celle d'Alfort :

Un emplacement convenable dans le centre de Paris, sur le bord de la rivière.

L'étude sera divisée en trois chefs.

Première partie. L'étude des différentes maladies du cheval, des causes qui les occasionnent, & des remèdes propres à les guérir.

Un Professeur Hippiatre Directeur.

Seconde partie. L'Anatomie & les opérations extérieures chirurgicales.

Un Démonstrateur d'Anatomie.

Troisième partie. Le ferrement des chevaux, & les accidens qui peuvent en résulter.

Un Maître de Forges.

Appointemens & frais.

Au Professeur Hippiatre. 5000 l.

<i>Ci-contre.</i>	5000 l.
Au Démonstrateur d'Anatomie.	2500
Au Maître de Forges	1500
Frais de l'amphithéâtre, gages du Portier, du Garçon de salle, achat de chevaux pour les démonstrations, injections, lumière, bois, & généralement tous les menus frais de l'Ecole, abonnés avec le Directeur pour.	3000
	<hr/>
Totalité des frais de l'Etablissement.	12000 l.
	<hr/>

Les Professeurs seront élus par les Représentans de la Commune, à la pluralité des suffrages, soit par appel nominal, chacun disant à haute voix celui qu'il nomme, soit par liste double. Le Professeur élu sera présenté à Sa Majesté, qui lui accordera des lettres pour six années seulement, auquel terme le Professeur sera changé ou continué, d'après le résultat des examens publics qui viennent d'être expliqués.

L'Ecole sera soumise aux délibérations de la Commune, pour la partie administrative & économique seulement, & les Professeurs obligés de s'y soumettre, sous peine de révocation.

L'Ecole sera aussi Hôpital, pour y traiter les chevaux malades.

Conditions de l'Hôpital.

Tous les chevaux malades seront reçus à l'Hôpital, & seront soignés par le Professeur Hippiatre, aidé du Démonstrateur d'Anatomie, du Maître de Forges, & en présence des Elèves.

Chaque particulier qui y enverra son cheval, payera à l'Ecole 2 livres 2 sols par jour pour nourriture & médicamens ; il lui sera donné un billet de réception, qui contiendra la nature de la maladie & le temps qu'elle peut durer, autant que l'art pourra parvenir à cette connoissance, avec quelque probabilité. Le billet de sortie contiendra la quittance.

Tout Particulier ou Maréchal qui enverra un cheval malade à l'Hôpital, aura *gratis* une consultation sur la maladie, avec l'indication des remèdes qu'il convient d'administrer.

Pour commencer à donner de l'activité à cet établissement, la Commune ordonnera que tous les chevaux de la Garde Parisienne seront traités dans leurs maladies à l'Ecole, aux prix qui seront convenus.

Comme l'Hôpital rapportera un profit d'autant plus considérable, que cet Etablissement gagnera la faveur du Public, & sera bien administré, les

bénéfices seront partagés entre les trois Professeurs & Maîtres , chacun dans la proportion de ses appointemens ; mais les profits ne s'entendront qu'après la déduction de tous les frais , & même de l'entretien usufructier des bâtimens ; en conséquence le Professeur Hippiatre sera tenu de tenir un registre de recette & de dépense , & de compter tous les mois avec les deux autres Professeurs.

Observations sur l'emplacement.

Cette Ecole demande un terrain considérable ; il seroit à souhaiter que l'on pût y pratiquer des écuries pour cent cinquante ou deux cens chevaux ; il est également essentiel qu'il soit près de la rivière , pour la facilité d'y abreuver les chevaux , & sur-tout de les y baigner. Le Gouvernement sera indemnisé de ce sacrifice par la vente de la maison d'Alfort & de la ferme qui y est jointe.

Avantages du nouveau plan.

L'Etat trouve dans ce plan une économie de 32233 livres ; l'instruction y sera meilleure , le zèle & le travail des Professeurs assuré , la concurrence & l'émulation des Elèves aussi grande qu'elle puisse être ; il aura donc la satisfaction de voir prospérer un Art utile , auquel il prend intérêt. Les Elèves

profiteront de toutes les ressources qu'offre la Capitale, & auront la facilité de s'instruire sans frais dans les sciences qui leur sont utiles.

Si les Régimens de Cavalerie veulent envoyer de leurs Cavaliers pour être instruits à l'Ecole, ils pourront le faire comme par le passé. Quant aux Provinces, elles auront plus d'avantages à établir des places avec appointemens, & à les donner au concours. Une place de 1200 livres dans chaque département procureroit à l'Ecole un nombre considérable d'Elèves; & si l'on a soin de n'accorder ces places qu'après un concours public, où les sujets seroient jugés sans faveur, l'émulation porteroit rapidement l'Art au point de perfection où est parvenu celui de la Chirurgie. L'Ecole de Lyon deviendrait inutile. Si la Médecine vétérinaire fait les progrès que l'on doit espérer, l'Administration pourra lui donner de nouveaux encouragemens, soit en augmentant le nombre des Professeurs, soit par tout autre moyen qu'elle jugera convenable. Mais au moment actuel la Science n'est pas assez avancée pour désirer une plus grande division.

Signé LAFOSSE.

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE,
Rue Favart, N^o. 5.